

COMMUNE d'HENOUVILLE

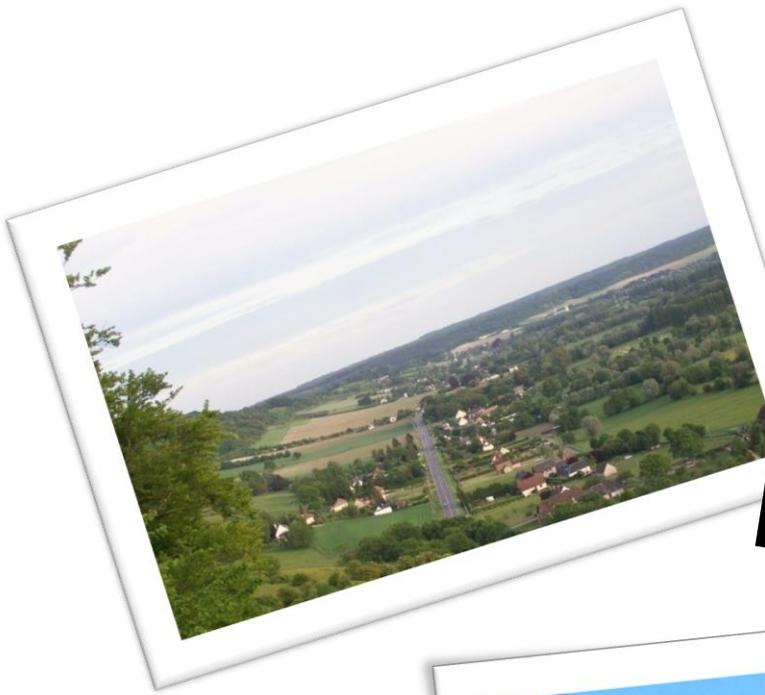
Guide pratique



A votre arrivée dans la commune n'oubliez pas de vous faire domicilier en venant en mairie munis de :

- **vos livrets de famille**
- **vos cartes d'identité**
- **vos cartes d'électeurs**

Mairie d'HENOUVILLE –
194, route de la Mairie – 76840 HENOUVILLE
Tél : 02.35.32.02.07 – Fax : 02.35.34.46.92
Courriel : mairie.henouville@orange.fr
Site internet : www.henouville.fr



SOMMAIRE

- 3 Informations communales**
- 4 Adresses utiles**
- 5 Jeunesse – Vie scolaire**
- 6 Action sociale**
- 9 Vie associative**
- 11 Bibliothèque**
- 12 Environnement**
- 13 Chiens dangereux**
- 16 Guêpes et frelons**
- 17 Urbanisme**
- 18 Démarches administratives**
- 19 Plan d'Hénouville**

Rédaction : Mairie Hénouville
Directeur de publication : M. Jacques DAMIEN
Crédit photos : Mairie d'Hénouville
Nombre d'exemplaires : 600
Impression : Mairie d'Hénouville

INFORMATIONS COMMUNALES

Commune d'HENOUVILLE / Canton de BARENTIN

Adresse : 194, Route de la Mairie - 76840 HENOUVILLE

Téléphone : 02.35.32.02.07 (aux heures de bureau 8h30 – 17h00) - Fax : 02.35.34.46.92

Adresse e-Mail : mairie.henouville@orange.fr - Le site internet : www.henouville.fr

Commune membre de la Métropole Rouen Normandie : <http://www.metropole-rouen-normandie.fr/>

La Mairie :

Horaires d'ouverture :

Lundi : 15h30 à 18h45

Mercredi : 09h30 à 11h30

Vendredi : 15h30 à 17h45

Sur rendez-vous pris par téléphone

Secrétaire Générale : Emilie LEMIRE - **Secrétaire de mairie :** Maryline COTTARD

Les élus reçoivent sur rendez-vous :

• M. Jacques DAMIEN, Maire



• Mme Annette CANDOTTO, 1^{ère} adjointe : Finances, CCAS, Communication, Vie culturelle et associative



• M. Daniel SANNIER, 2e adjoint : Urbanisme, Urbanisme, Environnement, Agriculture, Enfance, Jeunesse et Vie scolaire



Les conseillers municipaux

Mme	PIGNE Marie-Fernande Conseillère Municipale Déléguée		Mme	DUBUISSON Nathalie		Mme	STEUX Armelle	
M.	PLANCHOU Claude Conseiller Municipal Délégué		M.	HAMEL Sylvain		Mme	VAUDANDAINE Marie-Claude	
M.	URSIN Gilbert Conseiller Municipal Délégué		M.	LEVAVASSEUR Astride		M.	ZWAARDEMAKER David	
M.	BELLAMY Jean-Marc		Mme	SIMON Brigitte				

Location de la salle polyvalente

Tarifs à compter du 16 février 2016

LOCATION SALLES MUNICIPALES

Petite Salle	Hénouvillais		Hors commune	
	Été*	Hiver*	Été*	Hiver*
Une journée	130 €	160 €	202 €	234 €
Deux jours	200 €	250 €	276 €	341 €

Salle culturelle	Hénouvillais	
	été	hiver
Forfait week-end	300€	350 €
Vin d'honneur	206 €	223 €

Grande Salle	Hénouvillais		Hors commune	
	Été*	Hiver*	Été*	Hiver*
Une journée	450 €	540 €	845 €	934 €
Deux jours	590 €	700 €	1.094 €	1211 €
Vin d'honneur	355 €	425 €	673 €	744 €

Maison des Associations	Hénouvillais	
	Été*	Hiver*
Une journée	130 €	160 €
Deux jours	200 €	250 €

Les salles ne seront pas louées aux particuliers domiciliés hors commune.

*Été : du 1^{er} mai au 31 octobre

*Hiver : du 1^{er} novembre au 30 avril

Caution : 500 €

location couverts : 0,90 € par personne.

location verres pour vin d'honneur 0,16 €

location à des particuliers : 3,55 € / table et 0,90 € / chaise.

Concession cimetièrè

Tarifs des concessions cimetièrè
à compter du 16 février 2016

CIMETIERE		COLUMBARIUM	
15 ans	121 €	15 ans	610 €
30 ans	241 €	30 ans	730 €
50 ans	403 €	50 ans	892€

Métropole Rouen Normandie

Depuis le 1 janvier 2015, la CREA est devenue la Métropole Rouen Normandie, vu l'accroissement de communes, il a été mis en place un autre système que le numéro téléphone « Allo communauté ». Aujourd'hui chacun peut générer une fiche d'intervention pour signaler les problèmes qui sont de compétences « Métropole »

Les demandes peuvent être formulées par téléphone au **0800 021 021 (numéro vert)** ou directement à l'aide du formulaire (<http://www.metropole-rouen-normandie.fr/ma-metropole>). Il suffit de renseigner les champs indiqués, ce qui génère automatiquement une fiche transmise directement au service compétent.



ADRESSES UTILES

<p>METROPOLE ROUEN NORMANDIE Allo communauté : ☎0800 021 021 <u>Pôle de Proximité de Duclair</u> _102, Rue G. de Maupassant – 76480 DUCLAIR ☎02.32.93.81.72 <u>Pôle de Proximité de Déville les Rouen</u> ☎02 35 52 48 24</p>	<p>Gendarmerie de Déville Les Rouen 1, rue de la République – ☎ 02.35.74.01.90</p>												
<p>METROPOLE ROUEN NORMANDIE Service Urbanisme Instruction Autres communes Du lundi au vendredi de 8h15 à 16h45. Direction de l'Urbanisme réglementaire Rue Roger-Bésus Centre municipal Charlotte Delbo 76000 Rouen ☎ 02 35 52 83 29</p>	<p>Poste St-Martin-de-Boscherville <i>3 ROUTE DE L ABBAYE</i> <i>76840 - ST MARTIN DE BOSCHERVILLE</i> <i>Par téléphone : 36 31 (numéro non surtaxé)</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><i>Lundi</i></th> <th><i>Mardi</i></th> <th><i>Mercredi</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>09:00-12:00</i> <i>14:30-17:00</i></td> <td><i>09:00-12:00</i></td> <td><i>10:00-12:00</i> <i>14:30-17:00</i></td> </tr> <tr> <th><i>Jeudi</i></th> <th><i>Vendredi</i></th> <th><i>Samedi</i></th> </tr> <tr> <td><i>09:00-12:00</i> <i>14:30-17:00</i></td> <td><i>09:00-12:00</i> <i>14:30-18:00</i></td> <td><i>09:00-12:00</i></td> </tr> </tbody> </table>	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>09:00-12:00</i> <i>14:30-17:00</i>	<i>09:00-12:00</i>	<i>10:00-12:00</i> <i>14:30-17:00</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>	<i>Samedi</i>	<i>09:00-12:00</i> <i>14:30-17:00</i>	<i>09:00-12:00</i> <i>14:30-18:00</i>	<i>09:00-12:00</i>
<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>											
<i>09:00-12:00</i> <i>14:30-17:00</i>	<i>09:00-12:00</i>	<i>10:00-12:00</i> <i>14:30-17:00</i>											
<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>	<i>Samedi</i>											
<i>09:00-12:00</i> <i>14:30-17:00</i>	<i>09:00-12:00</i> <i>14:30-18:00</i>	<i>09:00-12:00</i>											
<p>E.D.F Barentin (Dépannage) ☎ 0810.333.076</p>	<p>Région Haute-Normandie ☎ 02.35.52.56.00, 5 rue Robert Schuman - 76174 ROUEN</p>												
<p>Eau -Assainissement (dépannage)☎0800 021 021 STGS (Hénouville le Haut) Veolia Eau (Hénouville Bord de Seine)</p>	<p>Département de la Seine-Maritime Hôtel du département - Quai Jean Moulin - 76101 ROUEN Cédex 1 - ☎ 02.35.03.55.55</p>												
<p>Pôle Emploi ☎ 39 49 200, Rue D. Papin – BP97 - 76360 BARENTIN</p>	<p>Architecte des Bâtiments de France Service territorial de l'architecture et du patrimoine M. PUSATERI – ☎ 02 32 10 70 70 7, Place de la Madeleine -76036 Rouen cedex</p>												
<p>C.A.F. de Rouen ☎ 0.810.25.76.80 4 rue des Forgettes CS 86017 76017 ROUEN CEDEX</p>	<p>Tribunal de Grande Instance ☎ 02.35.52.88.70 Place Foch - 76037 Rouen Cedex</p>												
<p>Caisse Primaire d'Assurance Maladie ☎36 46 50 avenue de Bretagne – 76000 Rouen</p>	<p>Tribunal d'Instance ☎ 02.35.52.88.98 34 Rue aux Juifs - 76037 Rouen Cedex</p>												
<p>Trésorerie de Duclair ☎ 02.35.37.50.62 250 Rue Jules Ferry - 76480 DUCLAIR</p>	<p>Service Central de l'Etat Civil ☎ 02.51.77.30.30 11 rue Maison Blanche - 44941 Nantes Cx 9</p>												
<p>Centre Médico Social Duclair ☎ 02.35.37.61.61 Mme AMANSOU, Assistante Sociale 51 Chemin du Catel - 76480 DUCLAIR</p>	<p>Sénatrice Madame Nelly TOCQUEVILLE Maire de Saint Pierre de Manneville ☎ 02 35 37 52 46 Secrétariat Seine Maritime : 4 rue B. Pascal 76100 Rouen ☎ 02.35.98.77.16 n.tocqueville@senat.fr</p>												
<p>Conseillère départementale Madame Pierrette CANU Maire de Saint Pierre de Varengueville ☎ 02 35 37 52 46 pierrette.canu@cg76.fr</p>	<p>Député Monsieur Christophe BOUILLON 51 r Louis Leseigneur 76360 BARENTIN ☎02 35 23 57 89 contact@christophebouillon.fr</p>												



Crèche dans le Canton

Crèche-Halte garderie de Duclair : 22, rue Jules Ferry à Duclair – Tél 02.35.05.32.82

- Crèche : lundi au vendredi de 7h30 à 18h
- Halte garderie : lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h30

Capacité d'accueil : 20 enfants

- Maison des Assistantes Maternelles (Mam'uz bien) : lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30,
Lotissement du Vert Galant 76150 La Vaupalière Téléphone 02 35 75 11 30 ou 07 83 27 86 24

Jardin d'éveil

Il existe une association des assistantes maternelles de St-Martin-de-Boscherville, Quevillon et Hénouville. Les enfants dont les assistantes maternelles adhèrent à l'association « Jardin d'Eveil », se rencontrent alors tous les mardis et jeudis matin (sous autorisation parentale).

(Voir page 11 les coordonnées de l'association « Jardin d'Eveil »)

Le regroupement des assistantes maternelles se déroule les mardis et jeudis de 9h15 à 11h00 (sauf pendant les vacances scolaires), à Saint Martin de Boscherville, garderie près de la mairie.

Les assistantes maternelles

Mme BAPTISTE Carole	1016, Chaussé St Jean02.35.60.42.99
Mme COLLEY Brigitte	9, Pré des Jonquilles02.32.80.16.0006.26.04.96.52
Mme DECONIHOUT Sophie	230, Route de Duclair02.35.23.55.8106.60.71.10.11
Mme DELMAERE Nathalie	1, Résidence de la Plaine.....02.35.32.99.78
Mme LANGLOIS Florence	3, Allée du Parc.....02.35.87.24.68
Mme MARANDET Josiane	863, Route de Saint-Martin...02.32.80.12.5706.73.73.91.57
Mme ROYER Maryelle	1, Résidence des Tilleuls.....02.35.32.03.1606.68.20.13.93
Mme TIJON Clotilde	5, Rue du Stade.....02.35.32.14.83
Mme VIGER Chantal	3927 Route de Duclair.....06.22.98.10.78

L'école maternelle

Rue du Stade - ☎: 02.35.32.89.05

Directrice : Melle Emilie PEREZ

Institutrice: Melle Magalie MASSE

Horaires :

Lundi mardi jeudi vendredi : 8h45 - 11h 45 / 13h15 - 15h30

L'école élémentaire

Rue du Stade - ☎: 02.35.32.11.22

Directrice : Mme Céline DUHAMEL

Instituteurs : Mme DESPORTES MAILLARD Anne, Mme Corinne BESNIER

Horaires :

Lundi mardi jeudi vendredi : 8h45 - 11h45 / 13h15 - 15h30

Mercredi : 8h45 - 11h 45

Le périscolaire

Horaires :

Lundi mardi jeudi : 15h30 - 16h30

Le coût de l'heure est de 1,55 euros.

Pour s'inscrire

Les inscriptions à l'école ont lieu courant avril et mai de chaque année sur rendez-vous auprès des directeurs de chaque école. Se munir du carnet de santé, du livret de famille, d'un certificat médical, d'un justificatif de domicile, du certification de préinscription délivré en mairie et d'un certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école.

Une pré-inscription devra être faite auprès de la mairie au préalable. Un certificat de préinscription sera délivré. Se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

La garderie scolaire

Une garderie fonctionne dans chaque école à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18 h 30 le soir. Le coût de l'heure est de 1,55 euros.

Les cantines scolaires

Le prix du repas de cantine est de 3,24 euros.

et pour une famille nombreuse (3 enfants scolarisés à hénouville), il est de 2,78 euros.

Le ramassage scolaire

Il existe un ramassage scolaire gratuit à l'intérieur de la commune pour les enfants domiciliés à plus de 3 Km de l'école.

Pour s'inscrire, remplir un imprimé à remettre au plus tôt au directeur de l'école concernée. Cette inscription est à renouveler chaque année.

Le Collège Gustave Flaubert de Duclair

118 rue Gustave Flaubert 02.35.37.50.24. Fax : 02.35.37.30.79.

Transports scolaires

Matin du lundi au samedi (sauf mercredi)

La Fontaine 7h45 - Les Sablons 7h49 - Chaussée Saint-Jean 7h50
Le Mesnil Hénouville 7h51 - Le Mesnil St Martin 7h53 -
Place Bethléem 8h00 - l'Orme 8h03

Soir du lundi au vendredi

Départ du Collège 16h05 et 17h10

Le samedi midi

12h45

Lycées Thomas Corneille - Jacquard et Edmond Labbé de Barentin

Transports scolaires

Aller :

Du lundi au samedi car n°1

Place Bethléem 7h36 - l'Orme 7h40

Du lundi au samedi car n°2

L'Orme 8h38 - Place Bethléem 8h43

Retour : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Lycée Corneille 15h45 - Lycée Jacquard 15h50 - CES Marie 16h10 - Place Bethléem 16h34
Lycée Corneille 16h45 - Lycée Jacquard 16h50 - CES Marie 17h10 - Place Bethléem 17h34
Lycée Corneille 17h45 - Lycée Jacquard 17h55 - Place Bethléem 18h24

Retour : Mercredi

Lycée Corneille 13h15 - Lycée Jacquard 13h26 - Place Bethléem 13h54

Retour : Samedi

car n°1 Lycée Corneille 11h40 - Place Bethléem 12h14

car n°2 Lycée Corneille 12h40 - Place Bethléem 13h09



ACTION SOCIALE



Le C.C.A.S.

Le CCAS est un Etablissement Public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Il est géré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire, et composé à égalité de représentants du Conseil Municipal et de membres non élus, représentatifs de certaines associations. (Handicapés, retraités, ADMR etc...)

Le CCAS intervient au moyen de prestations en espèces, remboursables ou non, et de prestations en nature pour les jeunes, les personnes handicapées, les personnes âgées, les familles et personnes en difficulté. Il peut aussi intervenir pour la constitution de dossiers en liaison étroite avec les services et institutions publics et privés de caractère social (CAF, ASSEDIC, PAIO, ANPE, DDASS, Direction de l'Aide Sociale Départementale etc...)

Comment prendre contact avec le CCAS ?

Par téléphone au 02.35.32.02.07, à la Mairie d' HENOUVILLE, chaque jour, de 9h à 12h et de 14h à 17h ou en allant à la Mairie d'HENOUVILLE aux heures habituelles d'ouverture au public.

Dans les deux cas, vous prenez rendez-vous auprès du secrétariat de Mairie pour être reçu par un membre du CCAS.

Sachez que toutes les informations reçues concernant votre situation sont confidentielles.

Mission Locale Caux-Seine-Austreberthe

La Mission Locale tient une permanence au pôle de proximité de la Métropole Rouen Normandie à Duclair, chaque jeudi de 14h à 16h30. Vous avez entre 16 et 25 ans et vous réfléchissez à votre avenir ? L'équipe de la Mission Locale vous écoute, vous conseille, vous accompagne et vous propose de nombreux services afin de vous soutenir dans vos démarches d'insertion.

Pour plus d'informations : 02.35.95.01.43 ou www.mission-locale-csa.fr

Centre Médico Social de DUCLAIR

51, chemin du Câtel (près de l'ancienne école d'agriculture),

Tél : 02.35.37.61.61, ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

- PMI permanences, conseils, pesées...: téléphoner pour renseignement, sans rendez-vous.
- PMI consultation de nourrissons, téléphoner pour renseignements, sur rendez-vous.
- Conseillère en économie sociale et familiale, mardi et vendredi sur rendez-vous.
- Permanence de Mme AMANSOU, Assistante sociale : le mardi matin sur rendez-vous.
- Permanences de la CRAM, Mme GOETHALS, 2e et 4e mardis de chaque mois, de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous (02.32.18.45.17).

L' A.D.M.R. : Aide à domicile en milieu rural

- **fédération départementale** 1 rue Ernest Delaporte BP 15
76710 Montville - tél 02.32.93.90.90
- **Association locale** (regroupement de 7 communes) Tél : 02.35.36.44.60

Services proposés par l'A.D.M.R.

- le service **d'aide à la famille** avec intervention d'une travailleuse familiale ou d'une aide ménagère à la famille selon les besoins.
- le service **auxiliaire de vie** qui concerne les personnes handicapées bénéficiant de l'A.C.T.P. (aide compensatrice tierce personne), de L'A.E.S. (allocation d'éducation spéciale) ou de la M.T.P. (majoration tierce personne).
- le service **d'aide aux personnes âgées** qui permet le maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles.
- le **S.S.I.A.D.** : service de soins infirmiers à domicile, avec intervention d'aides soignants.
- le service : **Emplois Familiaux** : ouvert à tous, ce service regroupe toute une série de tâches quotidiennes qui vont des travaux ménagers à la garde d'enfants, en passant par l'aide à la personne, la garde de jour comme de nuit.
- **Présence Verte** : dispositif permettant un lien permanent avec les services d'urgence et la famille. (renseignements auprès de télé sécurité au 02.35.12.70.79.

Permanence à la maison des associations de Duclair tous les mardis de 9h00 à 12h00

Le CLIC de Seine-Austreberthe

Au service de la personne âgée et de son entourage
UNE RENCONTRE SUR UN SIMPLE APPEL TELEPHONIQUE

Une réponse à toutes vos attentes : le C.L.I.C Seine-Austreberthe

Que propose le CLIC ? Une aide pour :

L'amélioration de l'habitat, l'organisation de la sortie d'hôpital, les soins et garde à domicile, les aides financières, les aides matérielles, les auxiliaires de vie sociale, les auxiliaires de vie, les services sociaux, les portages de repas, l'hébergement, la téléalarme.

Dans tous les cas, tout est mis en œuvre pour apporter renseignements et aides nécessaires (prestations gratuites)

Comment contacter le CLIC ?

Par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Sur place du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h ou sur rendez-vous

Vous pouvez rencontrer la coordinatrice à votre domicile sur demande :

Hôpital Pasteur Vallery-Radot - 17, rue Pierre et Marie Curie - 76360 Barentin

Tel: 02.35.92.10.24 - Fax: 02.35.92.10.17- Courriel : clic.seineaustreberthe@wanadoo.fr

VIE ASSOCIATIVE

<p>Gymnastique et Danse d'Hérouville Présidente : Fabienne PASSILLY 591, Route de la Mairie - 76840 Hérouville ☎02.32.80.17.73 ✉ fabienne.passilly@orange.fr</p>	<p>Le Comité des Fêtes Président : Marie-Claude GIARD 7 Résidence des Cognassiers - 76840 Hérouville ☎02.35.34.65.76 ✉ bet.moz@sfr.fr</p>
<p>Le Tennis Club Président : Didier LEFEBVRE 4 Rue du Vallon - 76840 HÉROUVILLE ☎06.23.32.46.44 ✉ tch76@hotmail.fr</p>	<p>Au fil du Temps Président : Gérard LAILLIER 10, Allée de l'Orée de la Forêt - 76840 Hérouville ☎02.35.32.04.88 ✉ gerard.laillier@orange.fr</p>
<p>Sport à Loisir Président : Mr Philippe DEBEURRE Ecole élémentaire d'Hérouville ☎02.35.32.11.22 ✉ debeurrephil@gmail.com</p>	<p>Musiques en Boucles Contact : Mr Xavier HIS 310, rue Auguste Ponty - 76840 Hérouville ☎06.87.29.71.83 ✉ xavier-meb2@orange.fr ☎02.35.33.42.33 Secrétaire : ☎06.27.06.12.70</p>
<p>Hérouville Rando Président : Jacques CAYZEELE 12 Allée du Bellay - 76840 Hérouville ☎02.35.32.10.15 ✉ jacques.cayzeele@club-internet.fr</p>	<p>Les Anciens Combattants Président : Jean-Claude GUERINOT 310 Rue Auguste Ponty - 76840 Hérouville ☎02.35.33.84.73</p>
<p>Danse de Salon Président : Jean-Marc BELLAMY 363 Rue de Bethléem - 76840 Hérouville ☎02.35.12.07.41 ✉ jean-marc.bellamy@orange.fr</p>	<p>L'A.P.E.C.H.E. Présidente : Mme Frédérique REVILLION 146, Route de St Martin - 76840 Hérouville ☎02.35.37.74.31 ✉ asso.lapeche@laposte.net ☎06.45.27.54.90</p>
<p>Yacht Club Rouen 76 Président : Steve PICARD Base Nautique - 1444 Chaussée Bertrand 76840 Hérouville ☎02.35.32.34.04 Fax 02.35.32.06.41 ✉ contact@ycr76.fr</p>	<p>Le Relais des Arts Présidente : Dominique VASSELIN 3 Allée du Bellay - 76840 Hérouville ☎02.35.32.88.56 ✉ dominique.vasselin@wanadoo.fr</p>
<p>L'accueil des Ecoliers Présidente : Mathieu Hello Mairie de St Martin de Boscherville 76840 St Martin de Boscherville ☎02.35.32.92.43 ✉ accueildesecoliers@mailasso.net</p>	<p>L'Association de Défense de l'environnement et de la qualité de vie à Hérouville Président : Daniel SANNIER 7 Rue du Vallon - 76840 Hérouville ☎09.62.34.44.96 ✉ adh-asso.pne@orange.fr</p>
<p>Jardin d'Eveil ☎06 68 20 13 93 Présidente : Aurore FLAMBARD Mairie de Saint-Martin-de-Boscherville 76840 Saint-Martin-de-Boscherville</p>	<p>BADHENO Président : Laurent JIMENEZ 20 Résidence des Tilleuls - 76840 Hérouville ✉ badhenou@free.fr</p>

C.E.S.A.J.E. (pour les 11-16 ans)

C'est un regroupement de communes participant au dispositif PEL-J.

Des activités pour les jeunes sont proposées dans le cadre du Comité Educatif Seine Austreberthe pour la Jeunesse et l'Enfance.

L'intérêt est de promouvoir les projets et les actions pour les jeunes, mais aussi de créer une dynamique jeunesse entre les communes du canton, coordonnée par la M.J.C. Duclair et aidée financièrement par l'Etat.

Dans le cadre du CESAJE "11-16 ans", des Accueils Loisirs sont donc proposés aux adolescents des communes partenaires du dispositif sur cette tranche d'âges, à savoir : Berville sur Seine, Duclair, Epinay sur Duclair, Hénouville, Sainte Marguerite sur Duclair et Saint Pierre de Varengeville.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter

Site internet : <http://www.mjc-duclair.asso.fr/>



La bibliothèque est administrée par des bibliothécaires bénévoles qui vous accueillent les
mercredi de 14h30 à 15h30
vendredi de 15h15 à 16h15
samedi de 10h30 à 11h30

La Bibliothèque se situe Rue du stade, à proximité des écoles.
Elle est gratuite pour tous.

Responsable : Fabienne PASSILLY – 591, Route de la Mairie – 76840 Hénouville
☎ 02.32.80.17.73 💻 bibli-henouville@orange.fr



Les déchets ménagers

Les déchets ménagers doivent être triés à la source par chacun. Un guide du tri vous sera remis sur simple demande par la Mairie

- Le verre doit être apporté dans les conteneurs prévus à cet effet
- Les déchets recyclables sont mis en conteneurs jaunes
- Les déchets non recyclables sont mis en conteneurs verts
- Les déchets verts doivent être apportés à la déchetterie de St-Martin de Boscherville.

Jour de ramassage :

- Déchets recyclables sont ramassés un lundi sur deux les semaines paires.
- Déchets non recyclables sont ramassés tous les vendredis.

Attention, pensez à sortir vos conteneurs la veille au soir !

Le ramassage est décalé d'une journée lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine

Conteneurs à verres :

Bas d'Hérouville : route de Duclair, la fontaine

Haut d'Hérouville : Chemin de la Caboterie (derrière parking de la mairie)

Les outils de jardinage à moteur

Les horaires autorisés pour l'utilisation d'outils de jardinage et bricolage à moteur : tondeuse, tronçonneuse, motoculteur ...

du lundi au vendredi	8h30 à 12h00 - 14h30 à 20h00
le samedi	9h00 à 12h00 - 15h00 à 19h00
dimanches et jours fériés	10h00 à 12h00

Les feux de déchets de jardin Il est rappelé que **l'arrêté préfectoral du 14 avril 1975 interdit les brûlages** des déchets de jardin à 100 mètres des routes et à 200 mètres des habitations.

AYEZ LE RÉFLEXE DÉCHETTERIE !

Les déchetteries sont ouvertes et accessibles gratuitement aux particuliers résidant dans l'une des 71 communes de la Métropole Rouen Normandie sur présentation d'un justificatif de domicile (quittance EDF...).

Anneville-Ambourville

2701 route de Bourg-Achard

Lundi et mercredi 8h-12h

Vendredi 14h-18h

Samedi 8h-12h et 14h-18h

Bois-Guillaume

2001, rue Herbeuse

Mardi, mercredi, jeudi et samedi 9h-12h

et 14h-17h30

Vendredi 9h-11h45

Boos

Rue des Canadiens

Lundi, mercredi, vendredi et samedi

9h-12h et 14h-18h30

Mardi et jeudi 9h-12h

Caudebec-lès-Elbeuf

Rue de la chaussée

Du lundi au samedi 10h-18h

Le dimanche 9h30-12h30

Cléon

Rue Marie-Louise et Raymond

Boucher

Du lundi au samedi 10h-18h

Le dimanche 9h30-12h30

Darnétal

Sente de la Ravine

Lundi, mercredi, jeudi, et samedi 9h-12h

et 14h-17h30

Vendredi 14h45-17h30

Déville-lès-Rouen

Impasse Barbet

Lundi, mardi, mercredi et samedi 9h-12h

et 14h-17h30

Jeudi 9h-11h45

Duclair

Hameau les Monts

Du lundi au vendredi

15h-18h

Le samedi 10h-12h et 14h-18h

Grand-Couronne

Allée Côte Mutel

Lundi, mardi, mercredi et samedi 9h-12h

et 14h-17h30

Vendredi 9h-11h45

Maromme (*)

St Jean du Cardonnay Côte de la

Valette

Ouverte 7j/7 8h-19h

Petit-Quevilly

Chemin du Gord

Lundi, mardi, mercredi et samedi 9h-12h

et 14h-17h30

Jeudi 9h-11h45

Rouen (*)

Quai du Pré aux Loups

Ouverte 7j/7 8h-19h

Saint-Étienne-du-Rouvray

Rue Désiré-Granet

Lundi mercredi jeudi et samedi 9h-12h

et 14h-17h30

Vendredi 14h45-17h30

Saint-Martin-de-Boscherville

Chaussée Saint-Georges

Lundi et samedi 10h-12h et 14h-18h

Mercredi et vendredi 15h-18h

Sotteville-lès-Rouen

Chemin de Halage

Mardi, mercredi, jeudi et samedi 9h-12h

et 14h-17h30

Vendredi 9h-11h45

Le Trait

Boulevard Industriel

Lundi 10h-11h45 et 13h30-17h45

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi

13h30-17h45

Samedi 9h-11h45 et 13h30-17h45

**(*) exceptionnellement ouvertes
le 8 mai, le jeudi de l'ascension et
le 1^{er} novembre.**

LES DÉCHETS ACCEPTÉS :

Voir page «Et ça je le jette où ?»

LES DÉCHETS REFUSÉS :

- ordures ménagères
- produits explosifs, radioactifs ou instables
- gros éléments mécaniques de voitures, camions, machines agricoles
- déchets d'activités de soin, produits pharmaceutiques, déchets anatomiques, infectieux ou putrescibles
- tout déchet dépassant un gabarit de 4 mètres par 1m50

Et les encombrants ?

Si vous habitez en maison individuelle et que vous ne pouvez pas vous déplacer, la collecte en porte à porte des vieux matelas, du mobilier, du bois ou de la ferraille a lieu sur rendez-vous en contactant Ma Métropole au 0 800 021 021.



NUMÉRO VERT • 7J/7 • 24h/24

0 800 021 021

Ma Métropole

metropole-rouen-normandie.fr



La Métropole vous propose d'acquérir un ou deux composteurs au choix parmi 4 modèles, pour une participation de 10 à 25 € selon le modèle choisi (voir les fiches techniques dans les « publications liées »).

Lancée en 2011 pour une durée de 3 ans, l'opération de promotion de la récupération des eaux de pluie touche à sa fin.

La distribution de récupérateurs d'eau s'arrête donc : le modèle 500 litres est d'ores et déjà épuisé, le modèle 1000 litres sera distribué jusqu'à épuisement des stocks.

Les plantations en domaine privé

Tout arbre dépassant 2 mètres de haut doit être planté à 2 mètres au moins de la limite séparative de deux propriétés.

Tout arbre ne dépassant pas 2 mètres de haut peut et doit être planté à 0,50 mètre au moins de la limite séparative des deux propriétés.

Le principe général est de tout faire pour éviter que les arbres ne surplombent les propriétés voisines et y causent des dommages. On ne peut donc les planter qu'à une distance minimale de la limite séparative.

Les distances de plantations sont indiquées par les règlements et usages locaux ou par le code civil dans son article 671.

La Forêt

Avec plus de 4.000 hectares, la forêt de Roumare constitue un véritable poumon vert pour l'agglomération rouennaise. Cette forêt a développé un ensemble de feuillus, chênes et hêtres, et une futaie résineuse. L'Office National des Forêts en a la gestion.

Contact : ONF- Tél. 02.35.36.00.72.

Sentiers de randonnées

La commune d'Hérouville est traversée par l'itinéraire de Grande Randonnée n°2

Les enfants du Conseil Municipal des Enfants vous proposent aussi des balades sur la commune.

Propreté canine La pollution canine représente une des sources majeures de mécontentement des piétons hérouvillais.

Merci de ne pas laisser les déjections canines sur les voies communales.

En effet, évoluer au sein d'un environnement propre et soigné constitue un élément indéniable de la qualité de la vie.

Information :

Le Parc Naturel régional des Boucles de la Seine Normande vous propose des commandes groupées d'essences locales, d'arbres et arbustes (février et novembre).

Vous pouvez prendre connaissance de ce guide de plantations ainsi que du bon de commande sur le site Internet du parc : <http://www.pnr-seine-normande.com>

Pour plus d'informations, merci de vous rapprocher de la Maison du Parc à Notre Dame de Bliquetuit ☎ 02 35 37 23 16

CHIENS DANGEREUX

Si vous êtes **propriétaire ou détenteur des chiens** ci-dessous:

<p>Chiens de 1^{ère} catégorie = chiens d'attaque</p> <p>⇒ Staffordshire terrier (pit-bull) *</p> <p>⇒ American Staffordshire terrier (pit-bull) *</p> <p>⇒ Mastiif ou boerbulis *</p> <p>⇒ Tosak *</p> <p>* S'ils ne sont pas inscrits au LOF. (livre des Origines Français)</p>	<p>Chiens de 2^{ème} catégorie = chiens de défense ou de garde</p> <p>⇒ Staffordshire terrier *</p> <p>⇒ American Staffordshire terrier *</p> <p>⇒ Tosa*</p> <p>⇒ Rottweiler (inscrit ou non au L.O.F.)</p> <p>* S'ils ne sont pas inscrits au LOF. (livre des Origines Français)</p>
--	--

Adressez-vous à la MAIRIE de la commune de votre résidence.

GUEPES FRELONS

Rappel : Les Pompiers ne prennent plus cette demande en charge, il faut s'adresser à une entreprise agréée. Aucune prise en charge par la commune n'est faite.

Liste des entreprises pour la destruction des guêpes et frelons

Nom	Tél	Fax ou mail
A.A-G.N M. David BAVAY 240 Rue de l'Eglise LA VAUPALIERE	06.25.79.29.59	david.b666@hotmail.fr
ALLO LA GUEPE 12 Rue du Contrat Social - ROUEN	06.72.42.17.00	allolaguepe@gmail.com
FACILITY SERVICES (ISS) Agence de Hte Normandie - LA VAUPALIERE	02.35.08.14.15	agence.rouen@fr.issworld.com
HYMENO GUEPES	06.10.40.64.44	Pas d'adresse mail
HYMENOPTERES SERVICES DUCLAIR	06.07.69.78.20	
RENTOKIL Agence de ROUEN M. BOURY Thierry ZE du Gros Chêne bât. 20 - ISNEAUVILLE	06.19.56.46.02	thierry.boury@rentokil.com
ROUEN GUEPES Sierville	06.25.20.60.88	rouen.guepes@gmail.com
DESTRUCT GUEPES76 DOUDEVILLE	06 42 68 49 02	
GUEPES ACTION 76 Sotteville lès Rouen	06 10 41 36 96	
CYRIL RENOV	06.20.73.35.10	cyril.renov@bbox.fr

URBANISME



Constructions

Toute construction, modification de construction, ou implantation d'une clôture doit faire l'objet d'une autorisation de la Mairie, soit d'un permis de construire, soit d'une déclaration préalable pour les constructions n'excédant pas 40 m².

Démarches (coordonnées Métropole / page 6)

Depuis le **1^{er} juillet 2015**, le **bureau instructeur est désormais rattaché à la Métropole Rouen Normandie**, les demandes d'autorisation d'urbanisme sont exprimées en surface de plancher (et non plus en SHON et SHOB).

Cette réforme implique l'utilisation de nouveaux formulaires disponibles en mairie ou sur les sites suivants :

<http://vosdroits.service-public.fr/>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-formulaires-d-autorisations.htm>

Les modalités de calcul de la surface de plancher et de l'emprise au sol ont été présentées. Ces deux notions permettent de déterminer si le projet est soumis à permis de construire ou à déclaration préalable d'une part et si celui-ci est soumis au recours à un architecte d'autre part.

La brochure publiée par le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement explique les changements liés à la réforme.

P.L.U : Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'urbanisme définit les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc.... Il doit notamment exposer clairement le projet global d'urbanisme qui résume les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de la commune.

Ainsi sur la commune d'Hénouville, il existe une réglementation en terme de construction immobilière et d'urbanisme depuis le 13 décembre 2011 et modifié le 06 novembre 2014.

Le PLU est consultable en mairie et aussi sur le site internet de la commune.

Prochainement, une procédure de modification du PLU sera mise en place afin de mieux répondre aux attentes en matière de clôtures et de pentes de toits pour les constructions annexes.

Eaux pluviales

Les eaux pluviales de la propriété doivent être restituées au milieu naturel à l'intérieur de la propriété. En aucun cas elles ne doivent être rejetées dans le réseau d'assainissement collectif.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Pièces désirées	où s'adresser	pièces à fournir	coût	observations
Casier judiciaire	Casier Judiciaire National 107 rue du Landreau 44317 NANTES Cédex 3	Photocopie de la Carte d'identité si vous êtes né hors de France	gratuit	Par courrier ou Par minitel 3615CJN ou www.cjn.justice.gouv.fr
Carte grise	Préfecture	Certificat de vente carte grise barrée et signée par le vendeur, carte d'identité, justificatif de domicile véhicule de + de 5 ans : contrôle technique	selon le véhicule	Duplicata gratuit En cas de changement de département: certificat de non gage
Carte d'électeur	Mairie avant le 31/12 pour en bénéficier l'année suivante	- carte d'identité ou livret de famille - justificatif de domicile - carte de séjour pour ressortissants européens qui désirent voter aux européennes ou aux municipales	gratuit	- avoir 18 ans et la nationalité française - être ressortissant d'un Etat de l'Union Européenne
Carte Nationale d'identité	Mairie du domicile	2 photos, 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois, l'ancienne carte sécurisée ou un passeport biométrique ou un acte de naissance en original * pour un enfant mineur, présence des parents.	Gratuit sauf en cas de perte ou de vol : Timbre fiscal à 25 €	valable 10 ans En cas de divorce: photocopie du jugement
Certificat de Nationalité française	Tribunal d'Instance 34 Rue aux Juifs 76000 ROUEN	Livret de famille et acte de naissance	gratuit	
Extraits d'actes Naissances Mariages, Décès	Mairie du lieu de l'acte	- photocopie de la carte d'identité et enveloppe timbrée à votre adresse	gratuit	
Déclaration de Décès	- Mairie du lieu de décès	- livret de famille du défunt et certificat de décès	gratuit	dans les 24 h qui suivent le décès
Livret de famille (duplicata ou second livret)	Mairie domicile qui fera le nécessaire auprès des autres Mairies concernée	Remplir un formulaire de demande	gratuit	
Passeport biométrique	Communes équipées de stations de numérisation : - Maromme - Déville-les-Rouen - Canteleu - Barentin - Mont Saint Aignan - Rouen	* 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois, l'ancienne carte sécurisée ou un passeport biométrique ou un acte de naissance en original * vous munir de 2 photos * un timbre fiscal dont le montant varie en fonction du fait que vous apportez les photos ou non. (le timbre est plus cher si vous n'avez pas les photos)	Majeurs 86€ Mineurs 15 ans et plus 42€ Mineurs de moins de 15 ans 17€	validité 10 ans pour les majeurs et 5 ans pour les mineurs. Présence des intéressés (+ les parents pour les mineurs) en cas de divorce ou de séparation de parents non mariés : copie du jugement désignant le titulaire de l'autorité parentale
PACS	Tribunal d'Instance	- convention passée entre les intéressés par acte authentique ou sous seing privé - pièce d'identité et acte de naissance - pièce attestant qu'il n'y a pas de lien de parenté - attestation sur l'honneur de résidence dans le ressort du tribunal d'instance - livret de famille si précédent mariage dissous		

NOUVELLE REGLEMENTATION AU 1er JANVIER 2013 - AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE :

La circulaire n° INTD1237286C du 20 novembre 2012 précise les nouvelles dispositions (loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010) qui renforcent le régime des interdictions de sortie du territoire national pour les mineurs.

En conséquence, les autorisations de sortie de territoire (AST), délivrées par le maire, sont supprimées. D'un point de vue pratique, un mineur français pourra franchir les frontières européennes sans AST mais muni de son seul passeport en cours de validité ou avec sa seule carte d'identité

PLAN D'HÉNOUVILLE

